

BONNE ANNEE 2014

<http://cgt17-dgfp.perso.sfr.fr/>

Ces quelques mots à l'ensemble des agents de la DGFIP de Charente- Maritime pour vous adresser personnellement et au nom de la CGT Finances publiques 17 des vœux de réussite et de bonheur pour chacun de vous et vos proches.

Nous aurons en 2014 des défis très importants à relever dans la défense des intérêts des salariés en général et dans notre maison en particulier.

Emploi, salaires, retraites, acquis sociaux, conditions de travail. Voilà bien de quoi nous occuper pour cette nouvelle année.

Après la fusion, pas de répit, notre administration est soumise à un nouveau « virus » du nom de démarche stratégique.

Ce sont des regroupements de structures qui vont se succéder (selon les humeurs des Directeurs départementaux), quelle que soit la mission cela revient à éliminer les petites structures, dévitaliser les petites résidences, avec un maître mot : suppression d'emplois au passage.

Nous avons à faire face à une « grande braderie » orchestrée par notre maquignon national et ses portes flingues aux poches rebondies.

Nous aurons à remplir un rôle très important en tant que 1ère organisation syndicale. Nous devons créer une année dynamique, revendicative et porteuse d'espoir et de justice sociale.

A nous de leur provoquer des nuits sans sommeil, de les faire douter et reculer. Au nom de tous ceux qui



tourment aux anti-dépresseurs et de ceux, trop nombreux qui font que la DGFIP souffre de plus en plus du syndrome "France Telecom".

Contre vents et marées, nous travaillerons pour que notre organisation apporte sa pierre à l'édifice d'une société plus à l'écoute de l'homme.

La CGT est attendue, sur ses capacités de mobilisation et de négociations pour porter ses propositions.

A ce titre souhaitons-nous de nombreux succès.

Roger Buffeteau.

JOURNÉE DE DEUIL



Plus de 150 agents avec les 4 organisations syndicales (CGT, FO, CFTD et Solidaires) ont rendu un dernier hommage aux 29 emplois supprimés dans notre département en 2014. Vous trouverez sur notre site quelques photos + le reportage de France3 La Rochelle, de France Bleu et de Sud-Ouest.....

Un tract intersyndical est en cours de rédaction

LES S.I.E BIENTÔT SOUMIS AU

Au dernier Comité Technique Local, nous avons eu à traiter du transfert des procédures collectives vers le Pôle Recouvrement Spécialisé (P.R.S). Après l'enregistrement, c'est une autre mission qui quitte les petits Services des Impôts des Entreprises. A Bercy certains pontes comparent les SIP-SIE à des supérettes. En effet, on y trouve comme dans les commerces de proximité tous les produits. Pour ces hauts fonctionnaires, ceux-ci sont peu rentables et coûtent fort cher en emplois et en surface de bureau occupé. Nous reprenons dans cet article un extrait de la liminaire de nos représentants nationaux sur le groupe de travail qui s'est tenu le 17/12/2013 au sujet du SIE.

LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

Devant la montée en puissance des charges transférées aux collectivités (*activités liées aux changements des rythmes scolaires, politiques sociales...*) et à la baisse de la DGF (1,4MD€), la Direction Générale, craignant un recours en responsabilité cherche de la matière impossible partout !

Ainsi, face à l'impossibilité faite aux collectivités locales de voter les taux en connaissance de cause, la cotisation minimale de CFE fait l'objet de toutes les attentions de la direction générale. Alors que le régime micro faisait partie du sacro saint régime déclaratif, voilà qu'il est demandé aux services de reprendre tous les dossiers sans chiffre d'affaires sur la 2042 pour aller mettre 1 dans BDRP (*CA différent de 0*) et une base foncière afin de les imposer à la CFE minimum. Cela permettra d'empêcher la non-imposition à la CFE pour 2014. Si la doctrine évolue, les entreprises pourront obtenir un dégrèvement**faire et défaire, même au mépris de ce qui a été déclaré,**... c'est toujours travailler !

Dans d'autres cas, en prévision, certaines communes ont doublé la cotisation minimale, ce qui a contribué au malaise anti-fiscal. Sans compter les contentieux, demandes de

remises gracieuses, Admission en Non Valeurs (ANV) à traiter par les SIE.

En résumé cette CFE est ingérable, du point de vue de l'assiette et de son recouvrement qui repose sur des schémas anciens. Au moment du transfert du recouvrement de la CFE aux SIE, les trésoreries disposaient de REC (*recouvrement amiable*) et RAR (*recouvrement forcé*) avec des ATD et des ANV automatisés.

Or REC n'est pas adapté aux SIE parce qu'il doublonne avec MIRIAM (dont le délai de latence est de 6 mois), ce qui aboutit à des débits potentiels et autorise des remboursements de créances en présence de RAR non visibles. Par ailleurs, les procédures d'ATD et d'ANV se font au cas par cas dans MEDOC...

De plus la suppression des avis d'imposition de CFE, qui ne permettent plus le paiement par TIP auprès des centres d'encaissement, génère des chèques sans justificatif dans les SIE ou au pire pas de paiement du tout.

N'en jetez plus !

MISE EN PLACE DES POSTES DÉDIÉS

A ce stade il paraît opportun de faire un petit développement sur la mesure de simplification n°4 qu'on pourrait également appeler « la suite lannionaise ».

En effet M MOSCOVICI, lors de sa visite au SIE de Lannion, a été interpellé par les agents sur l'abaissement du seuil d'utilisation obligatoire des téléprocédures. Il lui a été donné lecture d'un courrier d'un contribuable de 85 ans qui n'envisageait pas de se «mettre à l'informatique ».

Notre ministre a très bien compris cette situation, son père ayant lui-même 84 ans.... Et de se retourner vers le Directeur Général en lui disant «**mais vous allez bien nous trouver une solution** ».

Et la mesure numero 4 fut publiée !

A-t-on pris la mesure concrète de ce qu'elle implique ?

Les SIE disposent d'un micro verrouillé non connecté au réseau et suivant les cas, relié à une imprimante ou non. Dans ce dernier cas une clef USB aura été attribuée.

Pense-t-on que les agents des SIE ont le temps d'assumer cette

charge supplémentaire qui pose de nombreuses questions éthiques notamment celle du contrôle postérieur de ces dossiers?

Imagine-t-on que tous les mois ou tous les trimestres M. X va revenir ? On peut envisager deux situations: il ne revient pas et se voit appliquer des pénalités de 60 € pour absence de télédéclaration et 60 € pour absence de télépaiement. N'étant pas à un travail de Schadock près, (et ils pompaient, pompaient) les SIE remettront, remettront...

Autre possibilité, nous jouons un rôle de rabatteur vers les cabinets comptables qui sauront se faire payer.

A un moment où l'on sent bien l'exaspération monter dans les services et chez les contribuables voilà une mesure de simplification qui complique tout. Comme le demandent les agents il faut l'abandonner et revenir à la raison. Toutes les petites entreprises ne s'équiperont pas et le territoire est inégalement couvert par Internet.

GESTION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

Nous sommes également inquiets s'agissant du transfert de la gestion des procédures collectives (stock et flux) des SIE, SIP, SIP-SIE, Trésoreries mixtes, vers les PRS. Nous aimerions en savoir plus sur le toilettage des stocks, les transferts d'emplois, l'incidence sur le classement des postes.

Traitement des ANV: quelles sont les mesures de simplifications envisagées ?

LA RÉFORME DU RSI

La modulation des acomptes sans justificatifs enlèvera tout moyen de pression aux services. Le risque est de voir arriver le montant total à payer sur la CA12 avec des RAR sur les entreprises en difficultés.

LA DÉMATÉRIALISATION DU RGL

Si l'idée paraissait séduisante, encore aurait-il fallu adapter la mise en forme pour les modèles U afin d'éviter d'avoir plus de 50 colonnes en lignes. Si on voulait dissuader les collègues de contrôler les modèles U, c'est exactement comme cela qu'il fallait s'y prendre !

GESTION DE L'ISF

Nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer le recouvrement et la gestion de l'ISF.

En quelques années la situation a évolué de la manière suivante: Avant la création des SIP, saisie des déclarations initiales et suite à contrôle par le SIE, recouvrement par le SIE, contrôle par la FI. En général les deux services étaient sur le même site ce qui favorisait les liaisons.

Suite à la création des SIP, saisie des déclarations initiales et recouvrement par le SIP, saisie des déclarations après relance ou contrôle et recouvrement par le SIE, contrôle par la FI, la brigade Fi ...

Suite au traitement des déclarations ISF ayant un actif net inférieur à 3 millions d'€ à l'aide de la déclaration d'IR le paysage se complexifie un peu plus, puisque dans ce cas l'ISF va être recouvré par le SIP ou la Trésorerie mixte... Néanmoins, le guide ISF fait lui apparaître qu'en cas de dépôt de déclaration suite à relance ou contrôle, la prise en charge se fera dans les pôles enregistrement (exit les SIE), sauf pour les actifs à déclarer avec l'IR. Dans ce cas le service de prise en charge sera le SIP et celui du recouvrement le SIP ou la Trésorerie. Sauve qui peut, ils sont devenus fous !

Où sont l'interlocuteur fiscal unique et l'amélioration du service aux usagers qui motivaient la fusion de nos deux réseaux ?

QUID DE L'INTÉGRATION TOTALE DE BDRP DANS GESPRO ?

Les audits diagnostics de régularités révèlent entre autres que les blocs notes ne sont pas assez servis dans BDRP, alors qu'il n'y a pas de bloc note dans GESPRO ! Quelles solutions sont proposées ?

Toutes ces réformes successives sont théorisées grâce aux retours du groupe de travail sur les SIE qui donne comme principe directeur, les deux options suivantes, avec une préférence pour la deuxième:

- ↳ Sortir du SIE les tâches mécanisables et les missions complexes
- ↳ Conserver l'essentiel des missions relatives au cycle de vie d'une entreprise (hors procédures collectives) afin d'améliorer l'efficacité et le professionnalisme du SIE.

Si l'on ne peut qu'être d'accord avec des objectifs généraux visant à redonner du sens aux missions réalisées, conserver la maîtrise des dossiers, le contact avec l'utilisateur et être mieux positionné dans l'environnement, il faut se méfier des nuances apportées par la 2ème option d'organisation

Elle introduit:

- ↳ une organisation visant à installer un pôle comptable;
- ↳ un pôle dédié aux missions transverses (accueil physique, courrier, gestion de la BALE, enregistrement du CX) mais cela devra être adapté selon les situations locales;
- ↳ un pôle IFU en charge des missions accueil, téléphone, assiette, recouvrement amiable et contentieux: il faut y laisser le recouvrement forcé primaire;
- ↳ un pôle recouvrement forcé. Il ne faut pas marginaliser le recouvrement forcé, à partir de quel moment commence-t-il ? Si le recouvrement est très forcé, le passer au PRS (compétence départementale). Les IFU doivent garder la

maîtrise et pouvoir décider avec le Chef de service, quand il convient d'aller plus loin. Ici se situe l'intérêt de la vision globale du dossier par l'IFU, soit l'interlocuteur fiscal unique...

Au delà de ces réserves, quelle garantie a-t-on que cette deuxième option sera retenue pour l'avenir des SIE ?

Si la taille des structures actuelles les rend non viables à force de les vider de leurs agents, qu'est-ce qui empêchera le regroupement de leurs missions en un seul site ?

Un seul SIE adossé au PRS ou un service de gestion des procédures collectives par département ? Les évolutions informatiques internes et les téléprocédures permettront techniquement cette centralisation des missions.

Les modifications organisationnelles actuelles au regard des PRS adossés aux DIRCOFI nous laissent à penser, que même l'échelon régional pourrait être envisageable ! Tout est possible avec les évolutions informatiques structurantes qui justifient les suppressions d'effectifs.

Dématérialisation presque totale des déclarations et des paiements, procédures collectives et enregistrement centralisés à la DGFiP, projet d'achat des timbres directement auprès du MTV par les débiteurs, mise en place de postes dédiés à l'accueil des SIE, ...paiement en ligne des droits de passeport... Le seul fil conducteur qui résulte de ces fiches se sont les suppressions d'emplois et la notion de service à l'utilisateur qui est réduite à de simples mesures de simplifications (législatives ou informatiques)

En résumé, quelle sera la physionomie d'un SIE dans quelques années? Y aura-t-il encore des SIE dans les départements?

Vous trouverez l'intégralité de ce compte-rendu ainsi que les documents de travail de la DGFiP sur l'espace syndiqués du site CGT Finances Publiques. Quant à nous, nous voulions juste démontrer par cet exemple que derrière la démarche stratégique et son document imbuable de 48 pages se cachent des réformes concrètes qui vont détruire la notion même de service public de proximité. On aurait pu évoquer d'autres craintes comme le démantèlement des services de la Direction au profit d'une régionalisation (-9 postes en 2014 dans le 17), des conséquences du scannage des 2042 (horizon 2015) sur le devenir des SIP, de l'externalisation des tâches des trésoreries municipales et de leur regroupement, du devenir du contrôle fiscal, de la fusion des SPF, etc.. Nous sommes tous concernés, du A+ avec la réduction du nombre de structures au cadre C. Ces multiplications de réformes de structures ne seront pas sans incidence sur nos règles de gestion à court terme et le maintien des résidences à moyen terme. Le tout sans budget et prime.

ST JEAN SE MODERNISE.....

Le 07 janvier 2014, le standard téléphonique du Centre des Finances Publiques de St Jean D'Angély est passé à trépas. La Direction l'aura fait durer jusqu'à la dernière soudure mais il fallu se rendre à l'évidence, le standard est devenu irréparable. Un standard téléphonique pour équiper un Centre des Finances Publiques comme Saint Jean D'Angély aurait un coût de 15.000 €. Dans cette période de disette budgétaire et d'économies à tout prix, une rallonge budgétaire est plus que difficile à obtenir de la part de la Centrale. La dépense est donc mise en suspens et comme d'habitude c'est le système D qui a dû prendre le relais. Ci-dessous, la photographie de l'appareil qui remplace le standard. Vous ne rêvez pas! c'est un simple téléphone de bureau. Certes il est de bonne facture puisqu'il est en état de marche mais il n'a pas vocation à remplacer un autocom.

Les critiques émises par les agents de ce site se résument en six points. Et encore nous aurions pu développer :

- ❶ Impossibilité de faire passer un appel interne en cas d'appel entrant
- ❷ Impossibilité de voir si un collègue est en ligne (*pratique pour un standard*)
- ❸ Impossibilité de débrancher l'appareil aux heures de fermeture
- ❹ Grosse difficulté pour récupérer un appel échoué.
- ❺ Grosse difficulté pour passer un simple appel.
- ❻ Gros mécontentement et augmentation de l'agressivité des redevables.

Au final, après une dizaine de jours, l'ensemble des agents du site ont **rédigé collectivement une fiche navette CHS-CT réclamant un standard digne de ce nom**. Vu le caractère d'urgence, on espère que la Direction va débloquent cette somme sur son propre budget sans attendre la 1ère réunion du CHS-CT qui tiendra au mois de Mars.

Commentaire CGT

On commence en avoir ras la casquette de se rendre compte que les économies se font de plus en plus sur le dos et les conditions de travail des agents. Nous ne devrions pas rédiger cet article. Un Centre des Finances Publiques sans un standard digne de ce nom pendant plusieurs semaines c'est assurer le succès des fiches d'agressions. Déjà, le site de Royan avait du attendre plus d'un an pour le remplacement de sa centrale incendie défectueuse (Cf PDP du mois de mai 2013). Une dépense qui a du être financée par le budget du CHS-CT 17 au détriment de sa propre politique de prévention. Les 32.000 redevables de Saint Jean d'Angély méritent comme les 375.000 redevables de Charente-Maritime un Centre des Finances Publiques en état de marche. Les agents de ce site méritent aussi un minimum de respect. Nous le répétons, mais personne ne croira ce ministère quand il ose clamer que les conditions de travail des agents font partie de ces priorités. Nous en sommes loin, très loin, trop loin. Faute de budget et faute d'une réelle volonté politique, nous ne pouvons constater qu'une lente dégradation. Les agents ne doivent pas hésiter à réclamer, car cette situation est inacceptable. Nous jouons pour l'instant un simple rôle d'alerte, mais nous saurons en cas de problème grave mettre chacun des acteurs (*centrale, préfet de région, directeur départemental*) face à leurs responsabilités. **Demander, Exiger et Obtenir** tel est le slogan de notre guide sur les conditions de travail que vous trouverez sur notre site et cela commence par l'obtention d'un simple standard.

NE PAS SE RESIGNER, C'EST COMMENCER À RÉSISTER.

BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère à la CGT NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Temps partiel : si oui combien%

Lieu de travail :

Tél : Adresse électronique :

Date : Signature :

Envoyez à Mme Christine Le Clech S.I.E sis au 4 Crs Charles de Gaulle 17100 SAINTES

